

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 08/07/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
08/07/2025

L'an 2025, le 4 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 27/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 27/06/2025.

**Présents** : M. de DREUZY Philippe, Maire,  
Mmes : COLLET Elisabeth, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,  
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

**Excusés ayant donné procuration** :  
Mme CORNUAULT Yolande à M. BLEUSE Georges,  
M. DELIGNY Frédéric à M. FOUCAULT Gilles

Invité : M. ROCHE Jean-Paul, Président de la CCPS

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

### 2025-33 – Modification de l'intérêt communautaire en matière de développement économique

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu les statuts et l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la délibération n°2025-01-21 (2.9) du 27 mars 2025 portant sur la Délégation du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier Local Interdépartemental Foncier Cœur de France pour les parcelles cadastrées BP1, BL390, BO48, BO51 et BO35 situées à la Ferté Saint-Aubin,

Vu la délibération communautaire du 27 juin 2025 portant sur la modification de l'intérêt communautaire,

Dans le cadre de sa compétence en matière de développement économique, la Communauté de Communes des Portes de Sologne a pour mission d'aménager, gérer et développer les zones d'activités économiques intercommunales afin de favoriser l'accueil de nouvelles entreprises et le développement du tissu économique local.

Dans le projet de l'extension de la zone d'activités de Mérignan Sud sur la commune de La Ferté Saint-Aubin, la Communauté de Communes a récemment mandaté l'Établissement Public Local Foncier (EPLFI), pour l'acquisition des parcelles cadastrées :

- Section BL, parcelle n°390
- Section BO, parcelle n°35
- Section BP, parcelles n°7 et n°10

Ces acquisitions visent à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire intercommunal et à renforcer l'attractivité économique de la zone d'activités.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'intégrer la route des Trays, située dans le périmètre de la zone d'activités de Mérignan à La Ferté Saint-Aubin, dans le champ de l'intérêt communautaire. Actuellement propriété de la commune de La Ferté Saint-Aubin, cette voie doit aujourd'hui être recalibrée en une voirie de zone d'activités, pouvant notamment accueillir les poids lourds.

L'intégration de cette voie dans l'intérêt communautaire permettra à la Communauté de Communes d'en assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion, conformément à sa compétence en matière de gestion des zones d'activités économiques. L'intégration concernera la portion allant de la route de Ligny au croisement du Chemin de la Croix d'Alvault.



Conformément aux dispositions en vigueur, les conseils municipaux des sept communes membres de la Communauté de Communes disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur cette modification de l'intérêt communautaire. En l'absence de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal *décide à 13 voix Pour, 0 voix Contre et 2 Abstentions de :*

- **MODIFIER** l'intérêt communautaire en matière de développement économique afin d'y intégrer la route des Trays, située dans la zone d'activités de Mérignan sur le territoire de la commune de La Ferté Saint-Aubin.

- **INDIQUER** que cette intégration est liée à l'opération d'extension de la zone d'activités de Mérignan Sud et à l'acquisition des parcelles BL390, BO35, BP7 et BP10 par l'EPLFI pour le compte de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

- **TRANSMETTRE** à la Communauté de Communes des Portes de Sologne, ladite délibération ;

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

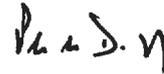
Pour copie conforme :

En mairie, le 04/07/2025

Le Secrétaire de séance,  
M. BOUQUIN Jean-Jacques



Le Maire,  
M. de DREUZY Philippe



Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le



ID : 045-214503096-20250704-2025\_33-DE